

LE MÉMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Duodi, 2 messidor, an V.
Mardi, 20 juin 1797 (v. st.)

(N^o. 32.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

ITALIE.

Venise, 31 mai (12 prairial). Notre gouvernement provisoire a notifié plusieurs proclamations, dont une, du 20, déclare rebelles les individus qui se permettent d'arracher ou de déchirer ses publications et arrêtés ; une autre, du même jour, ordonne que les séances de la municipalité seront publiques : une proclamation du 23 ordonne l'établissement d'un tribunal correctionnel ; une autre du même jour porte, en vertu d'un rapport du comité d'instruction publique, 1^o. que tous les instituteurs publics doivent continuer leurs fonctions, 2^o. que tous les gens de lettres sont pris sous la protection dudit comité ; qu'ils sont invités à coopérer au grand œuvre de la régénération, et que, par ce moyen, ils acquerront un titre pour être employés à l'éducation publique ; 3^o. qu'ils sont invités à proposer le mode d'enseignement le plus analogue à la constitution démocratique, etc.

On apprend que les Français traitent Véronne et les provinces vénitienues en pays conquis : ils y imposent les contributions, enlèvent l'argenterie des églises ; et, sur ce point, on observe que cet événement a eu lieu à Udine le jour même où l'on y planta l'arbre de la liberté et où les habitans prêtèrent serment de fidélité et d'obéissance à la république française. On rapporte qu'à Padoue les habitans ont racheté les reliques de Saint-Antoine, leur patron, pour la somme de 35,000 liv., prix qu'y mit le commissaire français.

Il paroît que le général Bonaparte n'est pas content des opérations de notre gouvernement ; c'est ce qu'on peut conjecturer de la lettre suivante écrite récemment par le général Victor à la municipalité de Padoue :

« Les images de Saint-Marc sont encore debout sur tout votre territoire, et leurs admirateurs se bercent de l'espoir de vous forger de nouvelles chaînes. La municipalité de Venise, malgré la pompe qu'elle affecte de mettre dans ses manifestes ; espère d'exercer encore une fois, sur l'homme honnête et probe, les fureurs de l'inquisition. Elle vient d'ériger une espèce de gouvernement, dont les premiers pas portent le caractère de ce machiavélisme auquel vous venez, avec raison, de vous soustraire. Avertissez vos concitoyens de ces intrigues contre-révolutionnaires ! dites-leur de ne pas s'affliger, dites-leur que Bonaparte est-là pour déjouer leurs projets. Ordonnez que toutes les images et les statues de Saint-Marc soient anéantis sur-le-champ, afin qu'elles ne puissent jamais

troubler la tranquillité des hommes libres ». Salut et fraternité. VICTOR.

Quatre heures après, tous les Saint-Marc et leurs lions furent portés sur la place, et le peuple en fit un auto-da-fé, aux cris mille fois répétés de *vive la démocratie ! à bas l'oligarchie !*

VARIÉTÉS.

Trait de bonne foi philosophique.

« Un de nos abonnés nous mande que, le 17 prairial, on a célébré au Lycée connu sous le nom de Marboëuf, l'inauguration du buste de M. de la Harpe ; qu'il y avoit beaucoup de monde et de fort bonne musique ; qu'on a chanté l'hymne d'inauguration, et fort applaudi ceux qui la chantoient et celui qui en étoit l'objet ; qu'il étoit là pour recevoir les applaudissemens, voir son buste et entendre son hymne. » Décade philosophique, N^o. 27.

Ces Messieurs ajoutent que cela est bien mondain pour un homme qui a la prétention d'être un saint. Ils auroient pu dire, que même sans avoir l'humilité d'un chrétien, il suffisoit des bienséances de la modestie, pour qu'un homme ne se permit pas d'assister à une fête préparée pour lui ; mais cela n'eût été que raisonnable, et par conséquent trop fort pour Messieurs de la Décade, qui veulent absolument que j'aie la prétention d'être un saint. Je le suis au moins de leur façon, et même un saint à miracles et à grands miracles ; car, c'en est un assez grand que d'être dans deux lieux à-la-fois : dans ma chambre, dont je n'ai pas sorti le 17 prairial ; et au Lycée Marboëuf, suivant le dire de la Décade. C'en est encore un, non moins rare, que j'aie été invisiblement au milieu de trois cents personnes, qui toutes attestent ne m'avoir point vu, hors l'abonné de la Décade, qui m'a vu là, regarder mon buste et recevoir les applaudissemens. Il n'a oublié que mon discours de remerciement ; car enfin la chose en valoit bien la peine : mais vous verrez que je l'ai fait *incognito*, comme j'étois là *incognito*, ou à la façon de feu Poinsinet, qui avoit, comme tout le monde sait, le secret de se rendre invisible.

Mais, qui va être le plus étonné ? C'est le fondateur du lycée Marboëuf, l'ordonnateur de la fête, M. Lebrun. J'avois su lui faire entendre que quelque sensible que je fusse à des marques de bienveillance, où je ne pouvois voir que la satisfaction qu'on avoit eue de mes séances à son lycée ; il

ne me convenoit en aucune manière de prendre part en rien à ce que l'on vouloit faire pour moi, et dont je me reconnoissois très-indigne. Il avoit eu la complaisance et le bon esprit de se rendre à mes raisons, et de ne pas trouver mauvais que je ne donnasse point de séance le 17 prairial. Si, par hasard, il entend parler de la *décade* et du petit récit circonstancié qu'on y fait, il croira que je me suis moqué de lui, ou que la *décade* se moque du public. Mais, peut-être aussi aura-t-il encore le bon esprit de se douter que les auteurs de la *décade* étant des philosophes, sont accoutumés à se moquer de tout, et même du public, et que les philosophes de la *décade* n'étant connus de personne, courent fort peu le risque de se compromettre.

Continuez donc, messieurs de la philosophie; tâchez d'arriver au moins à la célébrité des Poultier et des Louvet, dont vous êtes encore loin. Je sens que vous devez être un peu honteux qu'en fait de mensonge ce soient encore eux que l'on cite le plus souvent. Ils ont la priorité, j'en conviens; mais vous commencez à les suivre de près. Ce que c'est que le zèle et l'émulation d'une bonne cause! On disoit jusqu'ici: menteur comme Louvet, menteur comme Poultier; c'étoit le *maximam* de cette dentrée révolutionnaire qui a eu un si grand débit, le mensonge. Mais consolez-vous; l'on dira bientôt aussi, menteur comme un philosophe, et alors il ne manquera plus rien à votre gloire.

L. H.

De quelques Brochures nouvelles, et par occasion de l'esprit public.

Il est impossible de rendre compte de toutes les brochures politiques que chaque jour voit éclore, et que le lendemain voit disparaître. On ne doit quelque attention qu'à celles qui servent à marquer les progrès ou la décadence d'une opinion, le passage d'un principe à un autre, et toutes les révolutions de l'esprit public. Ceux qui se donnent la peine de jeter un coup-d'œil sur ces feuilles éphémères, y remarquent depuis quelques semaines un ton moins amer et moins violent. La raison semble avoir gagné quelque chose; et ceux qui contribuent le plus à lui rendre son empire, doivent ménager leurs avantages pour les mieux assurer. M. Benjamin Constant, très-loué par un certain parti, pour un pamphlet intitulé *des Reactions politiques*, en vient d'écrire un nouveau sur les *Effets de la terreur*. Il n'invite plus le gouvernement à se faire un rampart des jacobins contre des gens très-peu dangereux et très-paisibles qu'il feint de croire redoutables, pour déployer à son aise toutes les richesses de l'éloquence révolutionnaire. Aujourd'hui M. Constant est devenu modéré. Il se déclare l'ennemi des mesures qu'on l'accusoit d'avoir le plus admirées. Il fait aujourd'hui à M. de Lezay qui ne s'en seroit pas douté, des reproches semblables à ceux qu'on croyoit avoir le droit d'adresser, il y a trois mois, à M. Constant, lui-même; voici le sujet de la dispute:

M. De Lezay, connu par des morceaux pleins d'énergie où il a défendu les principes en 1795, a dit, dans un ouvrage plus récent, que le *système de la terreur avoit puissamment aidé la marche de la révolution*.

M. Constant trouve cette assertion fautive et injurieuse. Ceux qu'il appelle les fondateurs de la république française, sont à ses yeux les hommes les plus purs comme les plus éloquens. « La terreur ne s'établit, dit-il, qu'après la chute de ces premiers républicains, après la fuite, l'emprisonne-

ment ou la proscription de leurs amis ». On voit qu'il désigne l'époque du 31 mai.

La logique et la mémoire de M. Constant me paroissent un peu en défaut dans cette occasion? Ignoreroit-il, ou feindroit-il d'ignorer ce que sait toute la France? Je ne le puis croire. Mais il a oublié les faits, il faut les lui rappeler.

La terreur a commencé dès les premiers tems où s'assemblerent les états généraux. Je conviens que ses effets furent moins terribles et moins continus, mais les premiers principes de cette doctrine de sang furent jetés dès-lors dans l'esprit de la multitude.

Ne se souvient-on plus que des chants de cannibales retentirent dans l'étendue de la France entière, à cette époque? Quel étoit le refrain accoutumé que répétoit ce peuple dont on vouloit régénérer les mœurs, en brisant ses fers? C'étoit celui des *aristocrates à la lanterne*; et qu'on ne dise pas que des chansons ne prouvent rien! Cette fatale lanterne ne descendit que trop souvent à la voix de ces féroces chanteurs, et plus d'une victime y fut suspendue.

Un des plus fameux apôtres de la révolution prenoit alors le titre de *procureur-général de la lanterne*, et en menaçoit tous ceux qui n'étoient pas de son avis. Cet écrivain avoit une grande faveur près des maîtres de l'opinion populaire, et ces derniers ne trouvoient dans ses feuilles qu'une *innocente gaieté*. Je sais que celui que je désigne, a voulu, comme tant d'autres, réparer trop tard les maux qu'il avoit causés. Il a écrit de belles pages sur la clémence huit jours avant de périr par la main du bourreau. Mais il a dû reconnoître en mourant qu'un homme qui avoit invoqué tant de fois la lanterne contre ses ennemis, ne devoit pas échapper à la guillotine. L'une a nécessairement amené l'autre. Tous les chefs de parti dans cette révolution sont tombés dans la même erreur. Ils ont cru toujours gouverner le monstre aveugle et féroce qu'ils avoient déchaîné contre leurs adversaires. Ils ont espéré qu'ils l'arrêteroient par des maximes impuissantes, après avoir soulevé toutes ses passions, quand il voudroit s'élaner sur eux. Mais ils avoient semé les dents du dragon. Il falloit bien qu'ils fussent dévorés les uns par les autres.

Je ne parlerai point du triomphe de Marat, qui demandoit huit cent mille têtes en 1790, et qui, par un beau mouvement de sensibilité, se réduisit à deux cent mille. Ses vœux n'ont été que trop exaucés.

Mais l'incendie et le pillage des châteaux qui eut lieu dans presque toutes les provinces, la glacière d'Avignon, et tant d'événemens funestes qu'il est inutile de retracer, n'avoient-ils pas précédé le règne de Robespierre? Les crimes commis dans les premiers jours de la révolution ne trouvoient-ils pas des hommes puissans toujours prêts à les pallier, à les excuser, à les justifier même, quand on invoquoit les lois protectrices des personnes et des propriétés? Que dis-je? Il résulte de plusieurs aveux non suspects, des discours les plus applaudis, que les premiers chefs de la révolution croyoient la terreur nécessaire pour renverser promptement les obstacles qui s'opposoient à la *régénération universelle*.

L'opinion de M. de Lezay est donc très-fondée. La terreur a existé même sans l'influence de ces républicains irréprochables dont parle M. Constant. C'est un fait notoire, et non, comme le dit l'auteur, une de ces *ruses infernales des royalistes* qui veulent déshonorer le berceau de la république.

En vérité, je m'étonne qu'un homme né avec autant d'esprit que M. Constant, répète ce reproche banal de *royalisme*, qui est aujourd'hui vide de sens, et qu'il faut laisser aux complices les plus subalternes de Babœuf. Est-on roya-

liste pour rappeler des évènements dont les divers partis républicains se sont cent fois disputé la gloire ?

Je suis un plus franc patriote que M. Constant. De ce qu'un gouvernement a été fondé par des moyens odieux, je ne conclurais pas, comme l'auteur, qu'il ne peut devenir bon avec le tems et sous des chefs habiles et vertueux. Les descendans du féroce Muncer, par exemple, sont aujourd'hui les plus paisibles et les plus respectables des hommes. Eh bien ! on aime les anabaptistes, et leur fondateur n'en est pas moins exécration !

Je suis loin de vouloir établir d'injurieuses comparaisons ; je rends justice aux vertus et aux talens qui ont brillé dans la première et dans la seconde assemblée. La convention même a eu plus d'un citoyen fidèle. Mais au lieu d'entasser des sophismes et de prodiguer le nom de *royaliste*, il vaudroit mieux convenir franchement des fautes passées et des maux présens. Pour les réparer, il faut d'abord en connoître la source ; il faut que tous les dépositaires du pouvoir se disent enfin, que la république fut assez long-tems formidable, et qu'il est tems de la faire aimer.

Au reste, si M. Constant ne paroit avoir observé la révolution qu'avec des yeux inattentifs, s'il a lu trop légèrement l'histoire, s'il tire trop souvent de fausses conséquences des faits qu'il cite, sans les avoir approfondis, dans ses trois différens ouvrages, il faut avouer que dans celui-ci les idées sont en général plus justes, à l'exception de celle que nous avons relevée ; les sentimens y sont aussi plus généreux, et le style en est beaucoup meilleur. M. Constant, qui est devenu citoyen français, nous fait enfin l'honneur de parler notre langue, ce qu'il avoit un peu négligé jusqu'ici.

Au reste, on voit qu'en écrivant, il reçoit l'inspiration d'une personne très-connue, dont l'esprit et les sentimens semblent se mêler aux siens. On pourroit citer à chaque page le moment où cette inspiration a été la plus vive, et où par conséquent M. Constant a été le plus heureux. On doit deviner sans peine la personne qu'on désigne ici : c'est l'auteur de l'*Influence des passions*. On sait que, dans la société, son esprit infatigable se prodigue sur tous les sujets, et qu'il est si sûr de ne jamais laisser l'attention, qu'il dédaigne d'employer le charme des silences et des repos. On pourroit appliquer à cette dame célèbre, dont la conversation a tant d'éclat, ce que le grand Arnaud disoit du style d'un auteur de son tems, qui n'avoit que le défaut d'être trop brillant : *Il fait mal aux yeux*.

M. Constant a un digne frère d'armes dans M. Leuillet : tous deux combattent pour la même cause. Je ne veux point examiner le fonds du sujet que traite M. Leuillet. Il répond à l'éloquent plaidoyer de M. Lally-Tollendal, en faveur des émigrés qui ont fui la terre avant le 31 mai, et qui n'ont point porté les armes contre leur patrie. C'est aux législateurs à décider ce qu'exigent les nouvelles destinées de la république, et les lois éternelles de la justice et de l'humanité. Mais j'observe que M. Leuillet n'a point dit d'injures à son adversaire ; et c'est un mérite prodigieux dans un écrivain de son parti. Il y a plus ; c'est que son style est clair et rapide : il s'entend lui-même, et se fait entendre aux autres. Peu d'écrivains politiques lui ressemblent dans ce moment.

On l'a sévèrement critiqué dans des journaux très-estimables. J'aurois voulu qu'en combattant ses opinions, on lui rendit justice. Toutes les fois qu'un homme annonce de l'esprit, et qu'il montre de la politesse dans la classe de ceux qui l'appellent exclusivement des patriotes, il faut

battre des mains, et crier au prodige. On force tous les jours, par des dédains imprudens, des hommes qui auroient servi la bonne cause, à rentrer dans les rangs ennemis. C'est un grand malheur.

Quoiqu'il en soit, M. Constant et M. Leuillet m'ont édifié. Je n'ai pu le taire ; et je n'aurois jamais cru que l'édification me vint de ce côté-là. F.

Nous remercions M. Rœderer d'avoir pris la peine d'insérer dans son *Journal de Paris* l'article de M. de la Harpe, sur les cloches : comme depuis deux jours on venoit en foule chercher le N^o. du *Mémorial* qui le contient, nous allions être obligés de le réimprimer. Ce sont des frais qu'il nous épargne, et désormais nous renverrons au *Journal de Paris*.
CRAPART, imprimeur du *Mémorial*.

Histoire de la révolution de France, précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette révolution mémorable ; par deux amis de la liberté. Les tomes 8 et 9, in-8^o. Prix, 6 livres ; et 8 liv. 10 sous, francs de port. A Paris, chez Bidault, libraire, rue Haute-Feuille, N^o. 10.

Il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires des sept premiers volumes in-8^o. Le prix du même ouvrage, format in-18., est de 12 livres ; et de 16 liv. 10 s. franc de port. Les quatre derniers vol. de l'un et l'autre format, paroitront incessamment.

Cet ouvrage fut commencé dès 1789, et il en parut dès lors quatre volumes. « La révolution, disent les auteurs, » étoit encore à son berceau. . . . On la vit sous l'assemblée » législative et secondée par elle, s'abandonner à la fougue » de tous les excès, heurter de front tous les principes » à qu'elle avoit consacrés, et renverser dans sa course vaga- » bond, tous les obstacles qui s'opposoient à ses fureurs. » C'est-là le règne de l'assemblée législative : « On s'essayoit » au crime avant de le commettre effrontément : on pré- » paroît la chute de tout ce qui est saint et sacré en poli- » tique et en morale avant de porter par-tout avec audace » une main sacrilège. . . . A cette époque succède sous la » Convention le débordement de toutes les fureurs et de » tous les forfaits. Une tyrannie sans modèle, etc. »

Le neuvième volume entame à peine cette épouvantable époque ; il se termine à la clôture de l'assemblée constituante, comme le huitième s'étoit arrêté au 20 juin 1792.

Ces deux nouveaux volumes ont chacun environ 400 pages. Nous en louerions l'exécution typographique, si un mélange trop continuel de différentes grosseurs de caractères ne lui donnoit un coup-d'oeil inégal et déplaisant ; ce mélange est fort bon dans un papier fugitif, et réussit moins dans un grand corps d'ouvrage.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du premier messidor.

Cholet propose, et le conseil prend la résolution suivante :
1^o. Les décisions du conseil exécutif provisoire, relatives aux prises maritimes, et rendues en vertu du décret du 18 primaire, an 2, peuvent être attaquées par voie de cassation.

2^o. Le tribunal de cassation, quand il les trouvera en

contradiction avec la loi du 14 février 1793, en prononcera la cassation, et renverra le fond aux tribunaux compétens.

3°. Le délai pour se pourvoir contre lesdites décisions, est le même que celui fixé par la loi, pour se pourvoir contre les jugemens rendus par les tribunaux civils en dernier ressort.

4°. Ce délai ne commencera à courir que du jour de la publication de la présente loi; et le laps de tems antérieur ne pourra point être opposé aux parties qui seroient dans le cas dudit recours en cassation.

Un secrétaire donne la seconde lecture de la résolution prise hier, et qui rapporte la loi du 3 frimaire an 4, en vertu de laquelle la trésorerie nationale étoit autorisée à faire des négociations sous l'approbation du directoire.

Leclerc : Je demande la parole contre cette résolution.

Un membre : On ne peut parler aujourd'hui que sur la rédaction.

Savary : Cette remarque a lieu d'étonner, quand dernièrement encore, un membre put, non-seulement réclamer en liberté contre une résolution prise la veille, mais fut encore adjoint à la commission chargée d'examiner la demande en rapport. J'insiste pour que Leclerc soit entendu sur le fond; et si la parole lui est refusé, je pourrai croire, avec fondement, qu'un parti veut ici régner sans opposition.

Barel : Ce n'est point au commencement d'une séance, quand l'assemblée est peu nombreuse, qu'on doit aborder une discussion de cette importance.

Je demande l'ajournement à deux heures.

Le président : Je vais consulter le conseil pour savoir si Leclerc sera entendu sur le fond de la résolution.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

Leclerc insiste pour être entendu, et profitant d'un moment de silence, il s'écrie :

Vous avez proscrié les lois révolutionnaires : or, votre résolution est un acte révolutionnaire. (murmures.) Au mépris du règlement, elle fut prise sans discussion, sans avoir été annoncée la veille, sans avoir été inscrite au feuilleton de l'ordre du jour, dans un moment enfin, où ceux qui devoient la combattre, étoient absens. (Nouveaux murmures.) On savoit que la division étoit allumée depuis longtems entre le directoire et la commission des finances. (Grande agitation dans l'assemblée.) N'avons-nous pas entendu l'un de ses membres se permettre les déclamations les plus virulentes contre les ministres ? (Le trouble croît.) La résolution qu'on vous a surprise n'est donc qu'un acte *ab irato* : elle ne peut que deshonorer et son auteur et le conseil. . . .

A ces mots, des cris d'indignation retentissent de toute part. Vauvillers s'élançait à la tribune. Malès, Delahaye, Henri Larivière, Gilbert, Villetard et vingt autres membres, s'y précipitent après lui. Leclerc frappe la tribune de ses deux mains, et pousse, dans le tumulte, des clameurs inarticulées. A ses côtés, Malès et Delahaye s'injurient, se menacent, se saisissent !!!! La tribune semble une arène de gladiateurs.

Calme au milieu des flots agités, et tranquille comme en un jour de bataille, Pichegru se couvre. A ce signal de deuil, le silence succède par degrés aux éclats orageux des passions. Rendue à sa dignité, par l'exemple de son président, la représentation nationale, désormais impassible et supérieure aux outrages, rend la parole à l'orateur.

Ce n'est plus moi qui parle, reprend Leclerc; c'est la foule des républicains qu'a consternés votre résolution; c'est la foule des amis de la paix, dont votre résolution anéantit l'espoir. Eh quel inconvénient eût-on vu à reculer de quelques jours une mesure si délicate? Quoi! confier précipitamment le sort de la France à des hommes qu'on accuse d'ineptie et de mauvaise foi; car ceux-là sont les véritables arbitres de l'Etat, qui peuvent à leur gré accorder ou refuser des fonds au directoire exécutif! N'a-t-on fait décréter l'urgence, que parce qu'on craignoit la discussion? Mais quand on ne pourroit reprocher à votre résolution que le vice d'inconstitutionnalité, ne seroit-ce point assez pour vous déterminer à revenir sur vos pas? Je demande le rapport de la résolution, et l'ajournement du projet jusqu'après la distribution du rapport de Gilbert.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Philippe Delville propose de suspendre l'envoi de la résolution au conseil des anciens, jusqu'à ce que celui des cinq-cents ait prononcé sur la destitution des commissaires de la trésorerie nationale, destitution proposée par Thiбаudeau, et sur laquelle l'ajournement fut arrêté.

Pariset s'oppose à tout retard dans l'envoi de la résolution au conseil des anciens. Les commissaires de la trésorerie, dit-il, seront destitués et punis s'ils sont convaincus de complicité avec des fripons; mais il n'y a aucun inconvénient à convertir sur-le-champ en loi une résolution qui consacre en principe la responsabilité personnelle des commissaires de la trésorerie.

Coupé (des Côtes du Nord) voudroit, par amendement, que les négociations de la trésorerie ne se fissent qu'en vertu d'un *visa* de la commission qui la surveille.

Cholet craint que l'article 3 de la résolution (voyez le numéro d'hier) ne semble supposer que les commissaires de la trésorerie étoient absolument exempts de toute responsabilité; tandis que le fait est que cette responsabilité étoit seulement partagée entre eux et le ministre des finances. Il propose de lever le doute par un seul mot, en disant :

Art. III. Les commissaires de la trésorerie sont néanmoins autorisés à faire, mais sous leur *seule* responsabilité personnelle, les négociations que le service de la trésorerie exigera.

Ce léger amendement est le seul adopté.

Le conseil procède au renouvellement du bureau. Henry Larivière est élu président; les nouveaux secrétaires sont Villaret-Joyeuse, Jourdan, des Bouches du Rhône; Delahaye, de l'Aisne; et Jean-Joseph Aimé.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARRÉ-MARCOIS.

Séance du premier messidor.

Cette séance a été uniquement consacrée au renouvellement du bureau. Bernard-Saint-Affrique a été proclamé président.

A N N O N C E.

Six duo concertants pour deux flûtes, composé par Pélis RAULT; œuvre huitième mise en deux livres. Prix, 6 liv. A Paris, chez Porthaux, éditeur et marchand de musique, facteur d'instrumens à vent, rue de Thionville, ci-devant Dauphine, n°. 43.